



D20250305

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE TRANSFERT DES EAUX USEES VERS LA STATION D'EPURATION - PRIORITE N°1 DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 17 mars 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept mars, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, CRES Sébastien, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, PLUQUET LEROND Amandine, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : BAISSADE Matthieu, DURAND Bruno, DURAND Céline, KUSOSKY Virginie (procuration à Serge SEMENOFF), MARTIN Charlotte, MEJEAN Gilles,

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente le projet relatif au renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration - priorité N°1 du Schéma Directeur d'Assainissement et informe du montant des subventions attribuées par l'Agence de l'eau RMC et le conseil départemental du Gard.

Le montant restant à charge pour la commune et le plafond des 80% de subvention n'étant pas atteint, monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention d'investissement de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- *d'adopter le projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration - priorité N°1 du Schéma Directeur d'Assainissement évalué à 525 000 € HT ;
- *de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- * de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- *de solliciter l'aide de l'Etat pour la réalisation de cette opération selon le plan de financement prévisionnel ci annexé.

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 18 mars 2025
Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le



ID : 030-213002009-20250317-D20250305-DE